

Égalité Fraternité



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 BULLETIN DE VERSEMENT

Formulaire de déclaration de paiement de solde des 13 %

Conformément à la loi, le lycée Blaise Pascal est habilité à recevoir le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage. Cette année, vous pouvez donc verser directement votre contribution au Lycée Blaise Pascal jusqu'au 31/05/2023.

Merci de compléter le formulaire ci-dessous afin de nous permettre d'établir le reçu libératoire, en contrepartie de votre versement, essentiel en cas de contrôle de l'URSSAF.

Votre entreprise	Etablissement bénéficiaire	
Raison sociale Siret Adresse Code Postal Commune Contact dans l'entreprise Nom: Prénom Téléphone		t Guesnet rt nt: 31/05/23 dans le libellé du virement ou au dos du
e-maile-mail pour le retour du reçu libératoire :	chèque : TA 2022 + SIR	EN
CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE		
Effectifs au 31/12/2022		€
Masse salariale		€
Calcul de la taxe d'apprentissage brute (masse salariale x 0,68 %)		€
Calcul du solde de 13 % de la taxe d'apprentissage (taxe brute x 13 %)		€
Montant total versé au lycée Blaise Pascal		€
CHOIX DU MODE DE RÈGLEMENT		
□ Virement	□ Chèque	
IBAN : FR76 1007 1770 0000 0010 0014 506 BIC : TRPUFRP1	N° de chèque A l'ordre de l'agent comptable du lycée Blaise Pascal A retourner par courrier à l'adresse mentionnée plus haut	
Fait à Le		
CONTRIBUTION A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'ALTERNANCE (shéma simplifié) Pour tout renseignement concernant le		

TOUTES ENTREPRISES

(exemple d'une entreprise avec une masse salariale de 1 M€ Taxe d'apprentissage brute = 0,68 % de la masse salariale , soit 6 800 €

87 % pour l'apprentissage (soit 5 916 €)

13 % de solde (part libre) soit 884 €

OPCO de l'entreprise

France Compétences

Lycée Blaise Pascal

versement de la taxe d'apprentissage, n'hésitez pas à prendre contact avec nos services :

Tel.: 01.64.05.22.65

Service intendance - Mme GENOUD

helene.genoud@ac-creteil.fr